

# V13 – ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

## POST PROCES



### LIGNE D'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

06 75 77 59 23

**L'après-procès peut se révéler un moment difficile pour les victimes d'autant plus que ce procès a été particulièrement long et intense.**

**Pour vous permettre de ne pas couper trop brutalement avec le dispositif d'accompagnement qui a été mis à votre disposition durant le procès V13, la ligne d'assistance psychologique sera prolongée tout l'été pour continuer à vous apporter une écoute, un soutien psychologique et une orientation :**

- Permanences hebdomadaires du mois de **juillet** :
  - Lundi : 14 à 17 heures
  - Mardi : 9 à 12 heures
  - Mercredi : 14 à 17 heures
  - Jeudi : 9 à 12 heures
  - Vendredi : 9 à 12 heures
  
- Permanences hebdomadaires du mois d'**août** :
  - Mercredi : 14 à 17 heures
  - Vendredi : 9 à 12 heures

Le psychologue pourra aussi vous orienter auprès de la structure la plus adaptée à vos besoins et notamment vers **l'association d'aide aux victimes** (réseau France Victimes) ou le **Centre Régional du Psychotraumatisme** le plus proche de votre domicile.

- En dehors de ces horaires, en cas d'**urgence**, vous pouvez composer le 15 (SAMU).